

Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je vous rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui sont irrecevables.

65

Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de l'arrondissement ou du promoteur pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai cette possibilité à la fin de la séance cependant. Il s'agira, bien entendu, de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un commentaire ou encore un avis.

70

Alors là-dessus, j'invite madame Phyllis Lambert ici à l'avant.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

75

Bonjour, Madame et Messieurs les commissaires. Je suis heureuse d'être ici ce soir pour vous présenter un mémoire sur le sujet, c'est-à-dire le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, projet de règlement permettant la réalisation du projet du domaine des Franciscains.

80

Étant donné la haute qualité du quartier et du site, je veux énumérer les éléments importants. Le domaine des Franciscains se trouve dans ce que l'on appelle maintenant le Quartier des grands jardins. Ce quartier rivalise avec le Vieux-Montréal en tant que lieu historique, patrimonial et architectural. Au nord, sur la rue Sherbrooke se trouvent intactes, deux des quatre tours de l'ancien fort des Messieurs, construites vers 1685. Celles-ci mettent en évidence la plus ancienne fortification de notre ville.

85

Plus d'un siècle et demi plus tard, les années 1854-57 ont vu la construction de l'actuel Grand Séminaire conçu par John Ostell et Henri-Maurice Perrault et contigu à l'est, le Collège de Montréal conçu par Perrault, qui fut construit en 1871-72.

90

95 Cependant, quatre rues plus bas, maintenant boulevard René-Lévesque, sur les terrains alors appartenant aux Messieurs de Saint-Sulpice, la maison mère des Sœurs Grises dessinée par Victor Bourgeault est érigée entre 1868 et 1888. Sur le côté sud de ce même boulevard, suivent les villas des années 1830 et 1840, maintenant détruites, subsiste la maison de Joseph Masson
100 construite en 1850-51, construite selon les plans de Pierre-Louis Morin et la maison Frederick Thomas Judah qui n'est pas un architecte, mais qui fut construite en 1874, toutes les deux aujourd'hui appartiennent et sont occupées par les Franciscains. Voisinant, côté nord du boulevard, siège la double maison Shaughnessy, l'œuvre de William T. Thomas, architecte de la magnifique et malheureuse maison Mount Stephen construite en 1874-75 qui fait partie aujourd'hui du Centre canadien d'architecture et dont l'architecte est Peter Rose et moi-même comme architecte consultant.

105 En 1893, une chapelle ou l'église du monastère des Franciscains fut érigée entre la maison Masson et Judah et dessinée par l'architecte Jean-Baptiste Resther et fils. De 1904 à 1908, c'est-à-dire au début du 20e siècle, la maison mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, selon les plans de l'architecte Jean-Omer Marchand et Samuel Stevens Haskell, était la dernière grande œuvre et institution érigée dans le Quartier des grands jardins jusqu'à la fin du siècle quand le Centre canadien d'architecture fut construit en 1989.

110 De tous ces édifices et superbes jardins du quartier, seuls ceux des Franciscains n'existent plus, ayant passé au feu en 1810. Ils nous laissent le présent projet sis sur un magnifique site décrit au 18e siècle comme étant le paradis terrestre, son panorama englobant le Saint-Laurent exhibant les bois et vergers des grandes terres couvrant la contrée d'un paysage fertile et gai. Il est décrit
115 aujourd'hui comme un secteur d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, nommé Haut de la falaise. La description de ce site vacant contenu dans le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal que nous discutons aujourd'hui est ainsi, et je cite :

120 « Une propriété d'une superficie d'environ 18 000 mètres carrés, se trouve du côté sud du boulevard René-Lévesque, à l'ouest de l'esplanade Ernest-Cormier, c'est-à-dire c'est le jardin du CCA, qui fait face au Centre canadien d'architecture, lequel inclut le monument classé de la maison Shaughnessy. »

Et le site comprend deux autres lots qui, je cite :

125 « ... sont occupés par d'anciennes villas bourgeoises, les maisons Judah (1874) et Masson
(1850), acquises par les Franciscains dans les années 40 et aujourd'hui occupées par des bureaux.
Ces villas sont parmi les dernières d'une importante génération de constructions qui a marqué
l'urbanisation de Montréal au 19e siècle. De même, contrairement aux autres exemplaires du genre
130 dans l'arrondissement de Ville-Marie, celles-ci sont les seules à avoir conservé intact leur parvis
décoratif ainsi que toutes leurs caractéristiques architecturales d'origine. »

Recommandations. Recommandation numéro 1 : le changement de désignation.
J'approuve le changement de désignation de même que les dispositions générales de l'édifice, tel
que proposé. Mais, un grand « mais » étant donné la grande qualité environnant le site, les édifices
135 dessinés avec soin par les meilleurs architectes tout le long du 19e siècle, ainsi qu'au début et à la
fin du 20e siècle, ces jardins qui ont été dessinés dans les traditions de la Renaissance et de la
modernité, comme le domaine des Sulpiciens du 17e siècle et du CCA, œuvre de Melvin Charney,
l'architecture et l'aménagement paysager doivent renforcer ces qualités.

140 Recommandation numéro 2 : la qualité de l'architecture et paysage. Les indications du
design et de l'aménagement paysager n'étant pas suffisamment inspirantes, je recommande que le
projet architectural soit suivi en design par un comité aviseur qui pourrait être formé de la Table de
concertation des grands jardins, comme nous travaillons sur tout ce qui se passe dans le quartier,
ou un comité tel que le comité Provencher Roy formé par le responsable de la culture de la Ville
145 pour le réaménagement du square Viger ou encore celui de la Fondation Arthur Erickson de la
Colombie-Britannique, pour la sauvegarde et la mise en valeur des œuvres du feu architecte
magistral Arthur Erickson.

150 Un des grands rôles du design du CCA dans les années 1980 était de réparer le tissu urbain
d'un quartier dévasté par la construction d'une autoroute dans les années 60 et comme toute œuvre
architecturale, le bâtiment du CCA et le nouveau bâtiment devraient enrichir et mettre en valeur la
qualité de l'architecture avoisinante et, de façon plus générale, incorporer non seulement les plus
hautes traditions de la Ville mais encore les valeurs intemporelles de l'architecture, la poétique de

155 l'ordre. Est-ce que nous ne devons pas demander autant pour le projet pour le domaine des Franciscains?

160 Recommandation numéro 3 : Jardin commémoratif des Franciscains. Pour que le jardin commémoratif des Franciscains et l'aménagement paysager du site soient des œuvres magnifiques et cohérentes, je recommande fortement un concours tel que celui du ministère de la Culture et des Communications du Québec qui prévoit une allocation de 1 % du budget pour l'intégration des arts à l'architecture. Je ne crois pas que c'est le cas où on pourrait appliquer ça, mais on devrait avoir un concours quand même pour vraiment faire une vraie œuvre magistrale et pas une œuvre quelconque.

165 Recommandation 4 : protection des maisons Masson et Judah. Je recommande que la protection des maisons Masson et Judah et leurs sites doit être encore étudiée afin d'assurer leur pérennité. J'appuie la teneur des propositions soumises par la recommandation 5 du mémoire de la Table de concertation des grands jardins. Cette problématique a été étudiée antérieurement par le Conseil du patrimoine/Comité Jacques-Viger (voir le document du 14 juin 2013). Il était aussi discuté
170 lors de la séance d'information de l'OCPM le 12 mai 2016, par madame Stéphanie Turcotte, qui propose une entente tripartite visant la conservation pour les maisons et jardins. De plus, j'ajoute la nécessité de légiférer l'accès, la protection et l'aménagement de la falaise.
Merci beaucoup.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors on vous poserait quelques questions, si vous permettez. Alors je laisserais mon collègue, monsieur Chénard, vous en poser la première.

180 **M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :**

Pour la falaise, qu'est-ce que vous pensez...

185 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Malheureusement, je n'ai pas mes aides à côté, alors est-ce que vous pouvez parler plus fort?

190 **M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :**

Bien sûr. Pour la falaise, quel est le potentiel? Qu'est-ce qui pourrait être fait avec la falaise?

Mme PHYLLIS LAMBERT :

195 Pour la falaise, alors c'est derrière le CCA, les jardins du CCA, c'est-à-dire en avant le CCA, on a aménagé – mais c'est très à pic – on a aménagé ça quand même d'une façon pour qu'il y ait un ordre et que ce ne soit pas sauvage. Et là-bas, il y a des éléments qui restent des constructions anciennes mais je crois que c'est assez fragile et que... Vous savez, on a des façons d'agir avec les endroits fragiles. On fait des pistes en bois ou on fait ça dans beaucoup d'environnements... Je parle
200 du Louvre à Paris, je parle dans le sud des États-Unis... - je ne peux pas trouver le nom pour l'instant, mais je crois qu'il y a des choses.

Mais il faut l'étudier d'une façon très serrée et très rigoureuse pour savoir quelles sont les difficultés. Ça, c'est la première chose. Et puis après ça, voir comment on peut contrôler le passage

205 des gens sur ces falaises. C'est un peu comme on fait pour la montagne, pour protéger les endroits qui sont assez fragiles.

M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :

210 Parfait. Merci beaucoup.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

215 Madame Lambert, vous avez parlé d'un comité aviseur et vous avez cité d'autres exemples. Est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus de détails de comment est-ce que ça va procéder, à quel moment?

Mme PHYLLIS LAMBERT :

220 Oui, oui, tout à fait. Je siège sur plusieurs de ces comités et c'est magnifique au fond. Pour la Table de concertation des grands jardins, chaque personne, chaque développeur, chaque projet qui est proposé, on demande aux gens de bien vouloir nous présenter la chose et nous discutons la chose, le projet. Et nous avons amélioré de beaucoup le projet qui se dresse maintenant à l'est des jardins du CCA. C'est là où il y a les restes de l'ancien...

225

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Les Petites Sœurs...

230 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

235 ... des Pauvres. Puis c'était vraiment... Au fond, dans ce cas-là, le directeur est venu nous voir, l'ancien directeur parce que c'est sur un ancien plan, ce n'est pas le même maintenant, et il est venu nous voir et puis il a dit: « Voilà, j'ai un architecte qui a un projet magnifique pour vous. » Alors j'ai regardé ça et j'ai dit « Non, parce que le CCA, tout ça est classé. » Alors j'ai dit « Non, il faut

vraiment discuter ça avec un vrai architecte » parce que ce n'était pas un projet abordable du tout. Alors après ça, ils ont trouvé des architectes bien, vraiment bien. Puis nous avons quand même discuté la vue quand on passe dans la rue, la vue vers la falaise et beaucoup de choses là-dessus, puis on a vraiment amélioré ce projet de beaucoup. Et on a discuté à plusieurs reprises. D'ailleurs, vous trouvez ça, on parle de ça dans le projet, dans le papier, dans le mémoire de la Table de concertation des grands jardins.

240

- Excusez-moi, je suis un peu fatiguée, j'étais en voyage jusqu'à hier, je suis un peu étourdie.

Puis celui avec le square Viger, il y avait un projet qui n'avait aucun respect, qui était proposé, il n'y avait aucun respect pour l'authenticité de l'œuvre qui est là. Nous avons parlé avec le fils de l'artiste qui l'avait fait et son petit-fils et puis les directeurs des musées de Montréal, c'est-à-dire le Musée des Beaux-Arts, le Musée du MAC, le Musée McCord et le CCA, nous avons écrit une lettre dans les journaux décrivant le projet. Nous avons donc proposé un comité aviseur et puis comme ça, le projet a été quand même changé de gestion dans la Ville et puis le comité a été établi avec le comité de discussion sur le projet, et c'est fascinant. On se rencontre à chaque étape du projet qui avance et nous discutons ça et puis nous avons pu vraiment insister sur cette idée de l'authenticité. C'est très, très important.

245

250

Pour Arthur Erickson, par exemple, il y avait des grands problèmes de comment la province de Colombie-Britannique traite le square qu'il a fait avec le palais de justice et les bureaux de la province et puis aussi l'ancienne cour. Il y avait des grands problèmes aussi, la même chose, le même problème avec le merveilleux bâtiment, le Musée d'anthropologie à UBC University, de la Colombie-Britannique. Nous avons formé un comité de sauvegarde avec des architectes et des paysagistes. Nous avons eu des grandes discussions formelles avec les gens de la Ville, les gens, les clients, les gens de chaque institution et d'autres comités et puis là aussi c'est toujours en train d'être discuté, mais là aussi, ça change.

255

260

Je trouve que c'est tellement important, c'est un ancien projet, on faisait ça au temps de Barronini à Rome, c'était un processus où il y a des gens connaissant qui discutent la chose. Il n'y a pas toujours tout le monde la même opinion mais on arrive à vraiment... C'est une discussion entre égaux si vous voulez. Tout projet s'améliore avec un tel processus.

265

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci.

270

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aurais une question en relation avec votre première recommandation sur le changement de désignation. Vous approuvez le changement de désignation mais vous indiquez entre autres qu'étant donné la qualité environnant le site, notamment les édifices, les deux édifices patrimoniaux qui ont été dessinés, que l'architecture et l'aménagement paysager doivent renforcer ses qualités. Vous avez parlé récemment de l'aménagement paysager en nous faisant une suggestion quant à un processus. Qu'est-ce que vous auriez à dire sur l'architecture?

275

280

Mme PHYLLIS LAMBERT :

De ce projet?

285

LA PRÉSIDENTE :

De ce projet, oui.

290

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Alors c'est un projet qui est dessiné dans les grandes lignes pour avoir l'approbation pour présenter la proposition du changement d'utilisation du sol et ce n'est pas un projet définitif du tout.

295

LA PRÉSIDENTE :

Non.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

300 J'espère. Parfois, des projets comme ça, le projet est intéressant, mais au point de vue paysager, c'est nul, mais entièrement nul. C'est découpé, il y a un drôle de petit jardin pour commémorer les Sulpiciens...

LA PRÉSIDENTE :

305 Les Franciscains.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

310 ... pardon, les Franciscains sur le site. D'ailleurs, ils sont venus sur ce site en venant au Canada dans les années 80, de 1887 c'est-à-dire. Et puis ce n'est rien, nous avons de très bons paysagistes à Montréal, ça devient une chose très importante. Et c'est une chose très importante et ça n'a aucune allure comme c'est maintenant. Puis le bâtiment, vous savez, il y a très peu de désignation de ce que ça peut être dans le dessin mais ça n'a pas l'air d'être une chose simple et rigoureuse que ça devrait être. D'ailleurs, on parle de ça, les architectes parlent de ça.

315 Alors c'est pour ça que je crois qu'on devrait discuter ça. On ne fait pas de guerre, ni rien, mais on discute et tous les processus dans lesquels moi j'ai été présente étaient toujours tout à fait amicaux. Puis vous savez, vous faites quelque chose et vous ne voyez pas toujours ce que ça peut comporter parce que nous sommes toujours un peu *one sided* n'est-ce pas?

320

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

325 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Mais c'est comme une consultation publique, Madame. C'est fou ce que ça a changé les projets à Montréal. C'est la même chose, sauf que ça devient une discussion pas aussi formelle que celle-ci mais une discussion, comme je disais, entre égaux pour dire « Est-ce qu'on ne pourrait pas faire ceci? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire cela? » Et puis on suit la chose. Voilà.

330

M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :

Est-ce que je peux abuser et vous en poser une petite dernière. Il y a beaucoup de gens qui aimeraient que le site devienne un parc.

335

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Un quoi ?

340

M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :

Que le site devienne un parc. Et il y a beaucoup de propositions, terrain de soccer, différents usages. Est-ce qu'un usage ou un aménagement qui serait... qui en ferait un site exceptionnel ou est-ce qu'il y a une façon d'utiliser le terrain, si ça devient un parc, qui serait...

345

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Mais qu'est-ce que c'est un parc? Il y a toutes sortes, il y a toutes sortes de parcs

350

M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :

Si jamais. Vous connaissez tellement ça que...

355 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Il y a toutes sortes de parcs, vous savez. Premièrement, il y a les deux sites de la maison Judah et la maison Masson et ils ont leur terrain à eux, mais ces deux maisons-là n'appartiennent pas au propriétaire du terrain des Franciscains. Les Franciscains restent toujours là et c'est à eux.
360 Alors on peut avoir des discussions avec eux sur l'aménagement du terrain mais c'est à eux.

Alors c'est quelque chose à *gestionner*, de mettre ça, d'avoir une cohérence quand même parce que c'est finalement un seul site et il y a trois entrées pour les automobiles que malheureusement j'aurais voulu bien que deux, mais c'est... Il faut le comprendre comme un tout et
365 évidemment il faut le *parking* – il y a un mot pour ça en français – pour les voitures sur le site et puis aussi, il faut du *parking* pour les deux bâtiments principaux qui sont proposés.

Alors tout ça doit être vu comme un tout. L'agrément commence pour un travail dans un endroit qui est sur le bord de la falaise et qu'il y a des arbres qui pourraient être magnifiques avec encore des plantations et comment est-ce qu'on peut traiter la présence des automobiles, il y a des
370 façons de faire ça. On a fait ça d'une manière très intéressante à Détroit en changeant les niveaux. Il y a toutes sortes de possibilités. Pas toutes sortes mais il y a des possibilités, des bonnes et des pas mauvaises.

Mais ce n'est pas un parc public. Je ne sais pas comment... Par exemple, le CCA est un parc désigné par la Ville, du côté de la rue Baile, n'est-ce pas, et les gens peuvent accéder, même avec leur chien, puis on voit les gens qui sont là tout le temps. Alors il faut avoir une entente avec les détenteurs des maisons et des nouveaux bâtiments de comment on va faire ça. Nous avons fait ça
375 avec la Ville.

380

Alors il y a des manières de gérer ça et ce n'est pas un parc. Ce n'est pas un parc. Le parc Baile du CCA, c'est un petit parc, oui, je ne connais pas les dimensions exactement mais c'est à peu près 200 pieds par 100 pieds ou quelque chose comme ça, de largeur, et puis c'est aménagé, les gens peuvent s'y rendre et puis ils sont là, puis c'est avec grand plaisir qu'ils sont là. Mais c'est un
385 parc, c'est des jardins de plaisance, ce n'est pas un parc d'activités.

M. VIATEUR CHÉNARD, commissaire :

Non. Merci beaucoup.

390

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Madame Lambert.

395

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

400

C'est à nous à vous remercier. J'appellerais maintenant monsieur Jacques Larin.

M. JACQUES LARIN :

405

Madame la présidente, Messieurs les commissaires, le document que je vous présente se situe dans une perspective qui est totalement différente dans ce qu'on présente, je pense, la majorité des dossiers qui vous ont été présentés ou qui vont vous être présentés ou qui seront discutés dans le cours de ces délibérations.

410

Les préoccupations que je présente sont des préoccupations qui sont plus larges que ce projet-là, qui se situent dans une perspective de développement du secteur de Peter-McGill, dans une vue d'ensemble où il y a de l'immobilier, si on veut, à construire et il s'en construit énormément mais où il y a d'autres préoccupations aussi et qui sont des préoccupations de constitution d'une communauté avec les éléments qui permettent de faire vivre une communauté, de la maintenir et de promouvoir le sens d'une communauté réelle et d'une communauté résidentielle qui a les éléments pour atteindre une qualité de vie suffisante.

415